



Union
syndicale
Solidaires

*Les vœux du directoire
BONNE ANNEE...pour qui ?
BONNE SANTE...Comment ?*

**Enquête ESSOR sans suite
Activation clientèle imposée aux
forceps....**

Et voilà, c'est reparti pour un tour de calendrier. Les Directions de Groupe mis dans les starting-blocks par Babette, notre sémillante Directrice du Développement, toujours aussi joueuse quand il s'agit du travail des autres. Comme chaque année, il faut démarrer sur les chapeaux de roue au motif que ce qui sera fait aujourd'hui n'aura pas à être fait demain (heureusement puisque demain il faudra faire les résultats d'après-demain). La course à l'échalote est lancée, le Dakar de la performance quantitative !!! Nous noterons au passage que contrairement à ce qui était annoncé, Mysis n'a pas diminué le nombre de cadrans dans le tableau de bord de nos virtuoses du suivi individuel, bien au contraire !!!

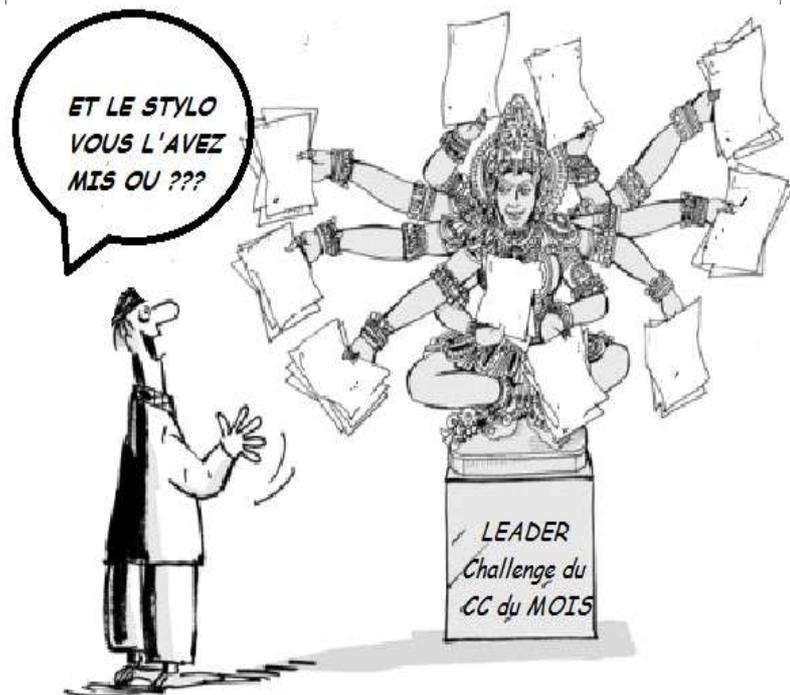
Et comme un bonheur n'arrive jamais seul, nous voici dans l'univers d'Activation clientèle, la stratégie qui réveille les clients dormants et qui nous les transforme en un coup de téléphone magique en des fidélisés inconditionnels. Chacun sait comme il est facile d'appeler quelqu'un qui ne vous a rien demandé, le soir, alors qu'il vient de finir sa propre journée de travail, et qu'il aspire à une tranquillité bien méritée.

Un petit détail qui n'a l'air de rien, au cas où vous ne vous en seriez pas rendu compte : Activation clientèle n'est officiellement qu'un projet puisque notre direction n'a, à ce jour, reçu aucun avis du CHSCT ou du CE, dans ce qui constitue quand même une modification importante des conditions

de travail et d'exercice de nos métiers. Pire, le CHSCT a émis l'hypothèse très plausible d'une dégradation prévisible de la santé au travail, et a mandaté un expert pour étudier les conséquences de cette nouvelle politique de distribution sur les collectifs de travail.

Comment et pourquoi nos Directions s'assoient-elles régulièrement sur leurs obligations de consultation de la représentation du Personnel ?

Elles le font d'abord en saucissonnant régulièrement toutes les restructurations et autres modifications de l'organisation du travail. On dévoile un morceau après l'autre dans un mouvement de transformations perpétuelles dont l'analyse et la critique globale sont rendues ainsi difficiles, voire impossibles. Cela étant, cette stratégie ne les protège en rien des infractions



St Etienne, le 25 janvier 2011

**Activation Clientèle: l'effet boomerang !!!
Faire revenir les clients qu'on a**

Vous avez dit « Bonne santé » ? (Suite de la page 1)

S'ils le font quand même, c'est qu'ils se sentent en totale impunité dans cette façon de procéder. En effet, dans le cas précis d'Activation clientèle, le fait de mettre en place, les formations, les portefeuilles clients, les plages de phoning, les objectifs individuels et collectifs, alors même qu'aucun avis n'a été rendu constitue un délit d'entrave caractérisé au fonctionnement du CHSCT et, par voie de conséquences, du CE. Dans plusieurs caisses du groupe, des CE et des CHSCT ont d'ailleurs voté ces délits d'entrave qui présentent le double avantage de mettre les entreprises devant leurs responsabilités et surtout de conduire leurs dirigeants devant des juridictions pénales. Une condamnation pénale est susceptible de faire « sauter » l'agrément de ces dirigeants, aboutissant de facto à un limogeage en bonne et due forme.

Cette démarche est un acte syndical fort, qui a valeur d'exemple, et qui fait comprendre aux directions de caisses que le dialogue social n'est pas un jeu de société dont les dés sont pipés, et où l'on peut allègrement tricher.

Et cette tricherie est inacceptable dans la mesure où elle intervient à la suite d'une enquête officielle et édifiante sur la santé au travail en CELDA. Le cabinet ESSOR a dressé de notre entreprise un état des lieux alarmant. Et au lieu de prendre à bras le corps cette problématique urgente, notre direction traite ces résultats par le mépris : aucune trace du diagnostic de l'enquête dans le Document Unique récapitulatif normalement l'ensemble des risques connus, et rien dans le Plan d'action qui normalement les contraint à intervenir sur les situations à risques avec des obligations de résultat.

Rien non plus sur les accidents du travail et autres tentatives de suicides suite à des conditions de travail dégradées, pourtant officiellement constatées en 2010.

Il y aurait là aussi matière à délit d'entrave, à défaut de les convaincre par des motivations humaines et sociales.

La santé au travail ne se négocie pas, elle est un droit inaliénable que chacun a comme devoir de faire respecter avec force et détermination. C'est notre mission prioritaire à Sud, et c'est pourquoi nos élus, tant en DP et CE, qu'en CHSCT continueront en 2011 à se battre pour que la direction de la CELDA réagisse enfin à tous les signaux d'alerte qui ont continué à s'allumer en 2010.

Allez, entre nous, on se le dit quand même !!!

Les débuts d'année sont traditionnellement le temps des vœux et des bonnes résolutions.

Nous vous souhaitons donc encore une fois, à toutes et à tous, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, une bonne et belle année 2011. Nous vous l'espérons pleine de bonnes surprises et de temps juste pour vous, aseptisé des tourments du travail.

Pour ce qui est des résolutions, nous allons continuer à Sud à venir à votre rencontre pour vous écouter et surtout vous entendre, pour vraiment être vos représentants dans toutes les instances de la CELDA. Soyez assurés que la belle confiance que vous nous avez montrée lors des élections de novembre ne sera pas trahie.

A Sud, ce sont les adhérents qui décident de signer ou pas un accord d'entreprise, et l'élection n'est pas un blanc-seing nous donnant la légitimité de faire ce que l'on veut. Nous nous engageons encore une fois à respecter en 2011 ce principe fondateur de notre syndicat.

Bien à vous

L'équipe militante Sud

Alain, Bernard, Dalila, Delphine, Denis, Freddy, Gérard, Hélène, Jean-Claude, Jean-Luc, Marie-Christine, Marie-Odile, Michel A, Michel B, Michel F, Nathalie, Sandrine, Serge, Stéphanie, Thierry.

Nathalie DA PONTE quitte la CELDA et le groupe, et que les choses soient claires, nous n'allons pas la pleurer. Elle restera surtout celle qui a manigancé un licenciement et une mise à pied à Aubenas, et qui n'a pas hésité à solliciter de faux témoignages de clients pour arriver à ces fins. Espérons qu'elle soit remplacée par quelqu'un qui pense plus à l'humain et moins à ses ressources.